

REGLEMENT du CHALLENGE DU CŒUR 2019

Présentation :

Le Challenge du cœur est

Article 1 : Composition du challenge

Le Challenge du cœur 2019 comprend 2 courses :

La monastérienne de 13.5 kms à Bourgs sur colagne (Le Monastier) le samedi 28 avril 2019.

La course du cœur de 9 kms à Aumont-Aubrac le samedi 11 mai 2019.

Article 2 : Conditions de participation

Le Challenge est ouvert à toutes et tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet. La participation au challenge (2 courses) est de 20€.

Tout participant au challenge souhaitant profiter du tarif préférentiel de 20€ devra réaliser son inscription à celui-ci lors de la Monastérienne. Sinon les coureurs ayant réalisé le challenge en s'inscrivant de manière individuelle sur chaque course seront classés suivant ce règlement mais ne pourront réclamer le tarif préférentiel de 20€, de plus Il devra préciser sur chacune des inscriptions sa participation au challenge.

Article 3 : Classement

Tout coureur souhaitant participer au challenge devra obligatoirement courir les 2 courses. Le classement du challenge se fera par point. Le 1^{er} marque 1 pt, le 2nd marque 2 pts... Celui qui a obtenu le moins de point remporte le challenge. A égalité de points seront valorisées les meilleures performances chronométriques.

Seront récompensés :

- Au scratch : 1er, 2nd et 3^{ème} hommes et femmes
- Cadets nés en 2002-2003 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Juniors nés en 2000-2001 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Espoirs nés entre 1997 et 1999 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Seniors nés entre 1980 et 1996 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Masters 1 nés entre 1970 et 1979 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Masters 2 nés entre 1960 et 1969 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Masters 3 nés entre 1950 et 1959 : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch
- Masters 4 nés en 1949 et avant : 1er homme et 1^{ère} femme hors podium scratch

Un classement provisoire sera établi après la première épreuve.

Article 4 : Remise des prix

La remise des prix du challenge aura lieu lors de la remise des prix de la dernière course inscrite au challenge.

Article 5 : Réclamations

Les contestations relatives au classement devront être faites par mail dans les 5 jours suivants la diffusion du classement provisoire. En cas de litige, seuls les responsables des 2 courses seront habilités à prendre une décision qui sera sans appel.

Article 6 :

La participation au challenge implique l'acceptation du présent règlement.

[Liens vers les courses partenaires du challenge :](#)